



ARRETE MUNICIPAL N° 08.03.76/SGS-2008-04
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. Jacques MIONE

Le Maire de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 14 mars 2008,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Jacques MIONE, Adjoint au Maire, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du maire, des questions relatives à l'**urbanisme**, aux **finances**, au **personnel**, à la **communication** et aux **élections** pour toute la durée du mandat.

ARTICLE 2 : M. Jacques MIONE assume les responsabilités dévolues au 1^{er} Adjoint.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à M. Jacques MIONE dans les matières mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 4 : M. Jacques MIONE tient le maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans le cadre mentionné à l'article 1.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Préfet de Essonne,
- M. le Procureur de la République,
- Mme la Trésorière Municipale,
- l'intéressé.

Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 17 mars 2008

Le Premier Adjoint au Maire,

Jacques MIONE.



Le Maire,

Charles de BOURBON BUSSET.